

Journée internationale : l'ONU mobilise autour de l'élimination de la violence contre les femmes

Communiqué de l'ONU, 8 mars 2013

vendredi 8 mars 2013

Sommaire de cet article

- [Des législations plus vigoureuses pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, plaide \(...\)](#)
- [Des législations plus vigoureuses pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, plaide \(...\)](#)

Des législations plus vigoureuses pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, plaide ONU Femmes

8 mars 2013 – « Une jeune femme est morte à la suite d'un viol en réunion. Une autre s'est suicidée pour échapper à la honte qui aurait dû être celle de ses bourreaux. On a tiré à bout portant sur des adolescentes qui avaient osé revendiquer le droit d'aller à l'école. »

Voici quelques tristes exemples puisés dans l'actualité récente par le Secrétaire général Ban Ki-moon pour illustrer les violences insensées infligées aux femmes partout dans le monde, alors que le 8 mars marque la Journée internationale de la femme.

« Engageons-nous à ne laisser aucun crime contre des femmes impuni et à systématiquement refuser que celles-ci soient punies pour des violences qu'elles ont elles-mêmes subies », plaide le chef de l'ONU dans le message qu'il a adressé à cette occasion.

Cette année, la Journée partage avec la Commission de la condition de la femme, dont les travaux se déroulent actuellement au Siège de l'ONU à New York, un thème commun : l'élimination de la violence envers les femmes. La Commission est l'instance intergouvernementale la plus importante du système onusien sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes et aux droits des femmes.

Touchant jusqu'à sept femmes sur dix dans le monde, cette violence représente l'un des plus grands problèmes de notre époque. Outre les souffrances innombrables qu'elle occasionne, elle nuit au développement et a un coût exorbitant en matière de soins de santé et de productivité.

« Les décisions que nous prendrons cette année doivent être à la mesure de notre indignation [...]. Nous nous engageons de nouveau à lutter contre ce fléau mondial, où qu'il frappe : dans les familles et le monde du travail, dans les zones de guerre et dans les pays en paix, et dans l'esprit des gens qui laissent libre cours à ces violences. »

Cette promesse, poursuit le Secrétaire général, vaut tout particulièrement pour les femmes qui vivent dans des zones de conflit, où les violences sexuelles sont trop souvent utilisées comme arme de guerre pour « humilier l'ennemi en lui arrachant sa dignité ». Il a tenu à réaffirmer que le bien-être des victimes de violences sexuelles en période de conflit devait figurer au premier rang des activités de l'ONU, en particulier celles de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Le système des Nations Unies mène actuellement une campagne mondiale pour l'élimination de la violence contre les femmes (UNITE), dont l'idée de départ est que toutes les femmes et toutes les filles ont le droit inaliénable de vivre à l'abri de la violence, a rappelé M. Ban.

Dans son propre message à l'occasion de la Journée, la Haut Commissaire des Nations Unies, Navi Pillay, a toutefois noté que l'indifférence généralisée à l'égard des violences faites aux femmes a, tout récemment et au moins de manière temporaire, fait place à une levée de boucliers dans trois pays.

Le mois dernier, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, une femme de 20 ans, mère de deux enfants, a été déshabillée et torturée jusqu'à ce qu'elle avoue pratiquer la sorcellerie, puis brûlée vive sur une décharge publique locale devant une foule de villageois. Cette tragédie a suscité l'indignation de l'opinion publique et deux de ses auteurs présumés ont été arrêtés.

Il y a quelques semaines également, trois sœurs âgées de 5, 9 et 11 ans vivant dans un village reculé d'Inde ont été violées, tuées et jetées au fond d'un puits. Face au manque initial de réaction de la part des autorités, des villageois ont bloqué une autoroute pour protester et obtenu que la police ouvre enfin une enquête.

Le mois dernier encore, une jeune fille de 17 ans a été horriblement mutilée sur un site de construction, en Afrique du Sud. Victime d'un viol collectif, elle est morte quelques heures plus tard. Ses agresseurs présumés ont été retrouvés et arrêtés - après une vague inhabituelle de protestations publiques.

Les demandes du public réclamant que des actions soient prises pour mettre un terme à ces atrocités ordinaires si souvent endurées par des femmes et des filles ont poussé des chefs de gouvernements à prononcer d'importantes déclarations d'intention. Les forces de police, piquées au vif, ont ouvert des enquêtes, a précisé Mme Pillay.

« *L'indignation est contagieuse* », note-t-elle. C'est le viol collectif et le meurtre d'une étudiante en physiothérapie de 23 ans en décembre dernier à New Delhi qui a déclenché ce qui pourrait constituer un tournant dans les attitudes populaires à l'égard des crimes sexuels en Inde. Ce mouvement de rejet populaire s'est non seulement étendu à travers toute l'Inde et dans les pays voisins, mais est allé plus loin encore, atteignant Afrique du Sud, où le viol de New Delhi a été repris par les activistes pour s'interroger sur les faibles réactions du public sud-africain face aux violences sexuelles chroniques.

Pour la Haut Commissaire, il ne suffit pas de faire passer des lois. Pratiquement chaque pays du monde dispose d'un cadre juridique pertinent en place. « *Les gouvernements savent qu'ils ont l'obligation, en vertu du droit international, d'empêcher ces crimes en œuvrant pour éliminer les attitudes sous-jacentes qui discriminent les femmes et les filles* ». Pourtant, dans de nombreux pays, des hommes - et parfois des femmes également - ne font que hausser les épaules et, collectivement, détournent leur regard face aux viols et autres crimes sexuels ou sexistes, déplore Mme Pillay, pour qui « *nous devons secouer cette torpeur généralisée* ».

En janvier, le rapport du Comité Verma en Inde a proposé de profondes réformes, que la Haut Commissaire a cités en exemples, notamment les peines de prisons sévères prévues désormais pour le viol conjugal, le viol familial et le viol dans le cadre de relations entre personnes de même sexe. Renchérissant, la Directrice exécutive d'ONU Femmes appelle les gouvernements à respecter les droits de la personne, conformément aux conventions et aux accords internationaux qu'ils ont signés. « *Une promesse est une promesse* », a affirmé Michelle Bachelet.

« *En novembre dernier, j'ai envoyé un message au nom d'ONU Femmes à tous les chefs d'État et de gouvernement des Nations Unies. Je leur ai demandé de S'ENGAGER et d'annoncer de nouvelles actions visant à prévenir et à mettre fin à la violence envers les femmes et les filles. Environ 40 gouvernements se sont engagés. Je lance un appel à tous les gouvernements pour qu'ils s'engagent à agir afin de mettre fin à la violence envers les femmes.* »

Dans une déclaration conjointe, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) ont mis l'accent sur les pratiques discriminatoires observées dans les communautés rurales, « *qui engendrent des déséquilibres dans la répartition des vivres à l'intérieur des ménages, les femmes et les filles ayant généralement accès à des*

aliments en moindre quantité et moins nutritifs », alors qu'elles représentant plus de 40% de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement.

En temps de famine, les familles pauvres marient parfois leurs filles avant l'âge afin d'avoir une bouche de moins à nourrir. Les femmes réfugiées peuvent se trouver contraintes d'accepter des actes sexuels en échange de nourriture. Les femmes passent des heures à collecter le bois de feu nécessaire pour faire cuire les repas de leur famille, ce qui les expose au viol et à d'autres agressions. Les veuves sont harcelées pour des questions de propriété foncière, mais bien trop souvent, les lois nationales favorisent les hommes.

« *Aujourd'hui, pour nombre de femmes qui luttent pour subvenir à leurs besoins alimentaires et à ceux de leurs enfants, la sécurité alimentaire serait synonyme de sécurité personnelle et juridique* », relèvent ces organisations. Aussi, plaident-elles pour le renforcement de l'égalité d'accès des femmes aux intrants agricoles – semences, outils et engrais, par exemple –, à l'éducation et aux services publics.

Donner aux femmes et aux filles des moyens juridiques et économiques ouvre des possibilités de développement, leur confère plus de poids politique et réduit leur vulnérabilité face aux violences. « *La sécurité alimentaire relie les divers éléments nécessaires pour leur bâtir un avenir paisible et juste* », conclut la déclaration.

Des législations plus vigoureuses pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, plaide ONU Femmes

Communiqué de l'ONU, 5 mars 2013

5 mars 2013 - Des législations vigoureuses ont été identifiées mardi comme un instrument de lutte privilégié contre les violences sexuelles et domestiques par des parlementaires du monde entier qui participaient à une manifestation en marge de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme.

« *Les changements sur le plan législatif sont fondamentaux pour mettre fin aux épidémies de violence et c'est à vous, les représentants du peuple, que revient l'honneur de faire une différence réelle dans la vie des femmes et des filles* », a déclaré à ses interlocuteurs la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Michelle Bachelet.

Selon ONU Femmes, jusqu'à 70% des femmes de certains pays subiront des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. En outre, près de 140 millions de fillettes ont subi des mutilations génitales féminines tandis que des millions d'autres sont contraintes à des mariages forcés et à des trafics en tout genre.

Lors de la manifestation d'aujourd'hui, à laquelle a également participé le Président de l'Union interparlementaire internationale, Mme Bachelet a salué le fait que deux-tiers des pays s'étaient dotés des lois pénalisant les violences domestiques.

Selon elle, toutefois, le cadre actuel est loin d'être suffisant. « *Tous les pays doivent se doter d'une législation qui pénalise toutes les formes de violences à l'encontre des femmes, où qu'elles soient commises* », a-t-elle exhorté, ajoutant que « *les parlements devaient identifier les fossés et améliorer les législations trop faibles.* »

Elle a noté que des propositions pour le renforcement des lois contre les violences sexuelles avaient été présentées par un panel formé l'initiative du gouvernement de l'Inde, au lendemain du viol horrible et du décès d'une jeune femme et de l'indignation de l'opinion publique qui s'est ensuivi dans ce pays.

Ces nouvelles propositions permettront de combler les lacunes des dispositions de la loi actuelle, qui interdit les « *atteintes à la pudeur d'une femme* » sans spécifier les comportements inacceptables.

De son côté, la Ministre des droits des femmes de la France, qui donnait aujourd'hui une conférence de presse au Siège des Nations Unies, a déclaré que son pays n'accepterait « *plus aucune forme de relativisme culturel s'agissant de la protection des femmes* ».

« *Nous voulons mettre l'accent sur l'attachement de la France au caractère universel des droits des femmes, de tous les droits qui s'attachent à la personne humaine* », a insisté Mme Vallaud-Belkacem, venue participer aux travaux de la Commission, dont le thème est cette année « *la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles* ».

Le 20 mars prochain, a-t-elle annoncé, dans le cadre de la Journée internationale de la francophonie, Paris accueillera le premier Forum des femmes francophones, puis, les 3 et 4 juillet, la réunion ministérielle des 43 pays de l'Union pour la Méditerranée, consacrée au renforcement du rôle de la femme dans la société. À chaque fois, la question de la violence faite aux femmes sera au centre de l'ordre du jour, a promis la Ministre.

« *Nous allons lancer une diplomatie active sur les droits de la femme* », a poursuivi Mme Vallaud-Belkacem qui a, par exemple, indiqué que la France demanderait que la prochaine résolution du Conseil de sécurité sur le Mali avalise la création de postes de conseillers pour la protection de la femme chargés d'accompagner les victimes de violence dans la dénonciation des faits.

Parmi les autres événements de la journée se déroulant en marge de la Commission, figuraient une table ronde organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les violences sexuelles.